Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 022-200082857-20251219-198_12_2025-DE

COMMUNE DE CHATELAUDREN-PLOUAGAT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

19 décembre 2025

Convocation du 12 décembre 2025

Le dix-neuf décembre à vingt heures, les membres du Conseil municipal de Châtelaudren-Plouagat se sont réunis à la mairie de Plouagat sous la présidence de Mr Olivier BOISSIERE, Maire

- **Etaient Présents** : Olivier BOISSIERE, Patrick MARTIN, Monique LORANT, Daniel TURBAN, Sophie LE BONHOMME, Sylvie MEVEL-RAULT, Jean-Michel LE PILLOUER, Jean-Paul LE VAILLANT, Yves BRAULT, Ginette LE CREURER, Yves LARRIVEN, Isabelle LE CHANU, Géraldine LE LAY, Christophe CLAVIEN, Jacques MORO, Isabelle GOURIOU, Jérôme PERAIS, Alexandra LE BRETON, Aline LE ROY
- **Absents représentés** : Patrick SOLO donne pouvoir à Yves LARRIVEN, Sophie PHILIPPE donne pouvoir à Sophie LE BONHOMME, Alain TREPARD donne pouvoir à Olivier BOISSIERE, Rozenn JOUAN donne pouvoir à Aline LE ROY
- **Absents :** Véronique COSSON, Xavier HOCHET, Thibault LE PROVOST
- **Secrétaire de Séance** : Monique LORANT

198. FINANCES - BUDGET COMMUNAL – DM7 TAXE SUR LE FONCIER BATI INDUSTRIEL - PROVISION

Présentation : Suite à l'accord trouvé entre la commune de Châtelaudren-Plouagat et Leff Armor communauté sur les modalités de reversement de la taxe sur le foncier bâti industriel, la commune aura à reverser 50% de cette taxe foncière perçue pour les zones d'activités communautaires situées sur son territoire, et ce, depuis 2019.
Le montant cumulé du reversement de 2019 à 2024 est estimé à 336 000 €.
Il est proposé la constitution d'une provision à la hauteur de ce montant. Celle-ci est obligatoire en vertu de l'article R.2321-2 du CGCT. Cette provision réduira le résultat 2025 en prévision du reversement à venir.

Il est proposé de prendre la décision modificative suivante ;
- Diminuer l'article 73928/014 « autres prélèvements pour reversement de fiscalité » : 336 000€
- Créditer l'article 6815 « Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement » : 336 000€

La décision modification est ainsi équilibrée :

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 022-200082857-20251219-198_12_2025-DE

	COMMUNE DE CHATELAUDREN-PLOUAGAT	
Code INSEE	BUDGET COMMUNAL	DM n°7 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

Provisions FBI 2025

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-73928-020 : Autres prélèvements pour reversements de fiscalité	336 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	**336 000,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
D-6815-020 : Dot. aux prov. pour risques et charges de fonctionnement	0,00 €	336 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 68 : Dotations aux provisions et dépréciations	**0,00 €**	**336 000,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
Total FONCTIONNEMENT	**336 000,00 €**	**336 000,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
Total Général		**0,00 €**		**0,00 €**

Décision : Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'adopter la proposition de décision modificative n°7 telle libellée ci-dessus.

Le 19 décembre 2025

La Secrétaire,
Monique LORANT

Le Maire,
Olivier BOISSIERE